



Le 8 novembre 2024

Dotation des contrats de territoire : Hervé Morin écrit aux Présidents des intercommunalités

Comme dans la précédente mandature, la Région Normandie a décidé de soutenir massivement les communes et les intercommunalités dans leurs principaux programmes d'investissement, à travers une nouvelle génération de contrats de territoire à laquelle la Région a décidé de consacrer 360 millions € sur la période 2023-2027.

Hervé Morin, Président de la Région Normandie, vient d'écrire à l'ensemble des Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour les informer qu'en raison des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement, liées à la situation financière du pays, la Région est contrainte de revoir à la baisse cette enveloppe. Cette dernière s'établit désormais à 301 millions € pour la même période.

Cette réduction se traduit par une baisse en moyenne de 15% du montant consacré par la Région à chaque contrat de territoire. Le montant global de subvention par habitant et par EPCI est désormais plafonné à 100 € au lieu de 120 € précédemment.

En revanche, le plancher minimum de 75€ par habitant sera maintenu. Dans les EPCI où l'application des -15% aurait abaissé la nouvelle cible à moins de 75€ par habitant, celle-ci est donc ramenée à 75€. Les EPCI/PETR dont la cible était déjà à 75€ par habitant ne sont ainsi pas impactés par cette baisse de l'enveloppe régionale.

En ce qui concerne les contrats déjà signés, Hervé Morin a demandé aux Présidents d'EPCI de choisir les modalités de la réduction du financement soit en faisant porter sur chaque projet une réduction de 15%, soit d'indiquer les projets qui sont abandonnés ou dont le taux de subvention pourrait être revu à la baisse.

A noter que le niveau de financement régional est maintenu pour les projets déjà notifiés.

« Face à l'urgence de la situation financière du pays, le gouvernement a décidé de faire porter une part importante du redressement financier de la France sur les collectivités locales qui, pourtant ne représentent, sans discontinuer depuis 30 ans, que 8 % de l'endettement global du pays, alors même que cet endettement ne finance pas des dépenses de fonctionnement

mais de l'investissement. L'effort imposé aux collectivités est colossal, plus de 8 milliards € d'économies dès l'an prochain alors qu'elles portent plus de 70% de l'investissement public national. Les Régions sont particulièrement touchées puisqu'elles devront contribuer à 20 % de l'effort à réaliser. Pour la Normandie, la Région doit ainsi réaliser au moins 150 millions € d'économies sur les années 2025, 2026 et 2027, alors même que plus de 75 % des dépenses sont contraintes comme pour le fonctionnement des lycées et les transports publics régionaux. Cet affaiblissement de la capacité d'investissement de la Région impose de revoir de nombreux programmes dont les contrats de territoires. En clair, le mauvais élève – l'Etat – pénalise et sanctionne les bons élèves, les collectivités locales » regrette Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

Malgré cette baisse de financement, La Région Normandie reste une collectivité qui soutient massivement les projets d'investissements des territoires avec un financement par an et par habitant qui demeure supérieur à celui des régions voisines de la Normandie, sans même prendre en compte les décisions de réductions de leurs propres enveloppes dédiées à l'aménagement du territoire qu'elles seront sans doute contraintes de prendre elles aussi.

La Normandie, en prenant en compte la nouvelle enveloppe de 301 millions € sur 2023-2027, investit 22,60 € par an et par habitant, ce qui demeure un effort nettement plus significatif que les régions voisines.

A titre de comparaison et avant les mesures gouvernementales, la Bretagne investit 380 millions € sur 2021-2027 pour ses contrats de territoire et consacre 19 € par an et par habitant ;

les Hauts de France 300 millions € sur 2023-2027 soit 12,50 € par an et par habitant ;

les Pays de la Loire (100 millions € sur 2023-2026) soit 8,80€ par an et par habitant.

Contact presse : Emmanuelle Tirilly – emmanuelle.tirilly@normandie.fr – 02 31 06 98 85